



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte-rendu du Jeudi 11 février 2010

L'an deux mil dix, le 11 février à dix huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Centre Ornain dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 1998, légalement convoqué conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Velaines, sous la présidence de Monsieur Martial MIRAUCOURT.

Etaient présents : Nicole ANDRE - André BAILLY - Roger BEAUXEROIS - François BELET - Patrick BERNARD - Laurence BONNET - Jean-Marie BOUCHON - Jean DANTIGNY - Marcel FABIANO - Philippe GERARD - David JECKO - Daniel KNEUSS - Nicolas LANGLOIS - Pierre LEGEAY - Bernard MANCHETTE - Jean-Claude MIDON - Martial MIRAUCOURT - Jean-Jacques MOREL - Claude ORY - Jacky PAUL - Christiane PERRIN - Marie-Claire PESSE - Joël PRUD'HOMME - Jean Claude PUGIBET - Michel RIEBEL - Patrice ROUYER - Josette SLAZACK - Patricia WEBERT - Philippe ZUNINO.

Etaient excusés : M'Hamed BEN YOUNES - Jackie FONROQUES - Michel LAGABE (représenté par Francis VAUTRIN) - Noël LANGLOIS (représenté par Robert PINOTIE) - Marion VARINOT (représentée par Christophe POSSIEN) - Michel VIARD (représenté par Laurent CAILLET).

Etaient absents : Francis TOUSSENEL.

Nombre de membres composant l'assemblée : 36
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 29
Quorum : 19
Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Assistaient également à la réunion :

Isabelle CONRAUX, Directrice Générale des Services,
Joël PETITJEAN, Responsable des Services Techniques,
Jean MICLOT, Est Républicain.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Michel RIEBEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Prochain Conseil Communautaire : le Jeudi 1^{er} avril 2010 à 18 heures à Ligny-en-Barrois

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants.

CONSIDERANT que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif.

ETANT précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

VU les observations de la Commission Finances réunie le 4 février 2010 ;

LE Président propose d'organiser ce jour le Débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée Délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif.
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- de se positionner sur la stratégie à adopter.

1) LE CONTEXTE NATIONAL

La loi de finances 2010 :

Financement des Groupements de communes:

La loi de finances pour 2010 supprime la taxe professionnelle (qui concernait 1224 groupements soit 47.38 % des regroupements en 2009) à compter du 1^{er} janvier 2010 et met en place, en contrepartie, de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales. Pour les entreprises, les effets de la réforme seront immédiats.

Pour les collectivités territoriales, sa mise en oeuvre se fera en deux étapes :

- En 2010, les collectivités territoriales percevront le produit de la taxe professionnelle, avec la garantie que ce produit ne pourra pas être inférieur à celui perçu en 2009. Ainsi, les budgets 2010 ne seront pas affectés par la réforme ;

- A partir de 2011, les collectivités territoriales bénéficieront d'impôts nouveaux, d'un montant global équivalent à celui des recettes fiscales actuelles. Un mécanisme pérenne de garantie individuelle des ressources permettra d'assurer à chaque commune, à chaque EPCI, à chaque département et à chaque région la stabilité de ses moyens de financement.

Groupements à fiscalité propre :

Evolution du nombre de créations : 2 611 groupements au 1^{er} janvier 2010, soit 10 de plus qu'en 2009. 94.8% des communes (soit 34 773 communes) et 89.1% de la population sont aujourd'hui regroupées dans un groupement à fiscalité propre.

2) LE BUDGET GENERAL

Les ressources 2007 - 2009 (en euros)

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
TPU	2 933 673	2 829 143	2 818 383
Dont Dotation de Compensation de la TP (cô)	810 992	826 613	833 226
DGF Dotation Intercommunalité	203 352	201 390	175 640
Attributions de Compensation	- 2 093 871	-1 967 950	-1 967 950
TOTAL	+ 1 043 154	+1 062 583	+1 026 073

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

DOTATION D'INTERCOMMUNALITE

DGF 2009 : 175 640 (taux de progression par rapport à 2005 : -2.43 %)

Rappel DGF 2008 : 201 390 € (taux de progression par rapport à 2005 : + 11.88 %)

Rappel DGF 2007 : 203 352 € (taux de progression par rapport à 2005 : + 12.97 %)

Rappel DGF 2006 : 182 817 € (taux de progression par rapport à 2005 : + 1.56 %)

Passage en TPU au 1/1/2006

Rappel DGF 2005 : 180 005 € (taux de progression par rapport à 2004 : + 0,001 %)

Rappel DGF 2004 : 180 003 € (taux de progression par rapport à 2003 : + 3,58 %)

Rappel DGF 2003 : 173 788 € (taux de progression par rapport à 2002 : + 1,52 %)

Rappel DGF 2002 : 171 178 €

Rappel DGF 2001 : 180 451 €

Rappel DGF 2000 : 181 588 €

Evolution du CIF (base de calcul de la DGF)

2005 : C.I.F. pour la C.C.CO. est de 0,350574,

2006 : avec le passage en T.P.U., c'est le C.I.F. moyen de la catégorie (0,271623) qui est pris en compte,

2007 : le C.I.F pris en compte est une moyenne entre celui du territoire et le CIF moyen de la catégorie, soit 0.3517

2008 : c'est le CIF réel du territoire qui a servi de base au calcul de la DGF soit 0.3419.

2009 : le transfert de la compétence sociale sera pris en compte dans le calcul du CIF.
Estimation : 0.3747

6) ETAT DE LA DETTE (au 01/01/2010)

Budget Général :

7 emprunts sont en cours :

- 1 emprunt concerne la piscine (2014).
- 4 emprunts concernent les programmes de voirie et les travaux d'aménagement de places communales (fin en 2015, 2015, 2016 et 2018).
- 1 emprunt concerne le bistro théâtre (fin en 2017)
- 1 emprunt concerne le local industriel de Tronville-en-Barrois (fin en 2012).

Ceux-ci représentent 1 268 584.31 € d'encours de dettes au 01/01/2010 et 255 443.12 € d'annuités au titre de 2010.

Les perspectives budgétaires 2010- Budget Général

Voir document de travail (tableau ci-joint)

3) LE BUDGET EAU 2010

2010 : Pas d'évolution sensible du budget eau pour l'année.

Etat de la dette au 1/1/2010 :

6 emprunts en cours.

Ceux-ci représentent 220 249 € d'encours et 53 802.97 € d'annuités.

Ces emprunts ont une durée de 15 ans, et ont été souscrits entre 1998 et 2003.

4) LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

2009 : Pas d'évolution sensible du budget assainissement pour l'année.

Etat de la dette au 1/1/2010 :

14 emprunts en cours.

Ceux-ci représentent 489 851.86 € d'encours et 10 271.82 € d'annuités.

Ces emprunts courent sur des périodes de 12 à 15 ans, et ont été souscrits entre 1996 et 2007.

5) LE BUDGET ORDURES MENAGERES 2010

Les leviers permettant d'équilibrer le budget 2010 des ordures ménagères ont été longuement discutés en Commission.

Afin de clôturer l'exercice 2008 en équilibre, il avait été décidé en Commission de reporter sur 3 ans le règlement d'une partie de la contribution du Budget Om au Budget Général (pour un montant de 35 098.94).

Le budget Om reste difficile à équilibrer en raison des fortes augmentations de la TGAP (Grenelle I et II : de 7.5 € la tonne à 13 € pour les déchets incinérés et stockés) et de la révision annuelle des prix du marché de collecte et traitement des ordures ménagères (qui porte sur plus de 90 % du budget de fonctionnement).

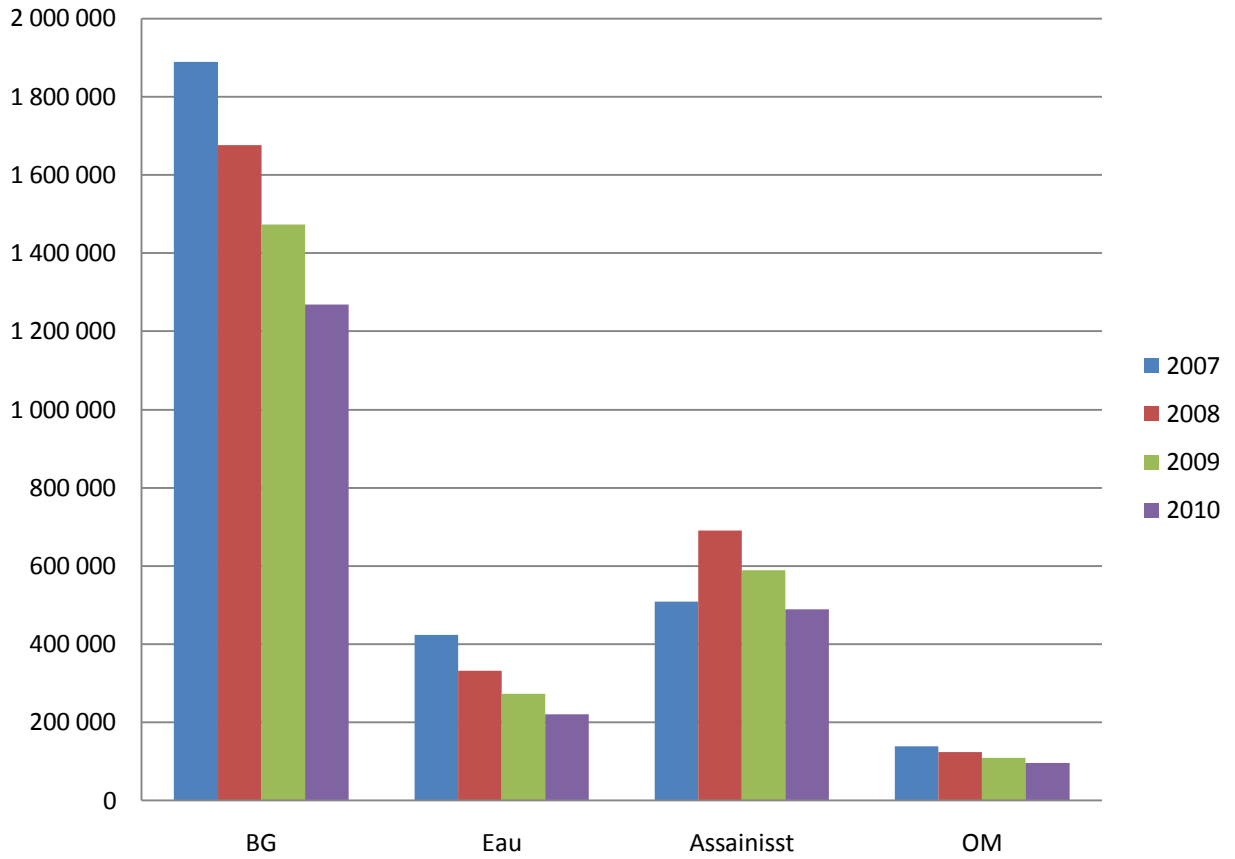
Etat de la dette au 1/1/2010 :

2 emprunts en cours (déchetterie).

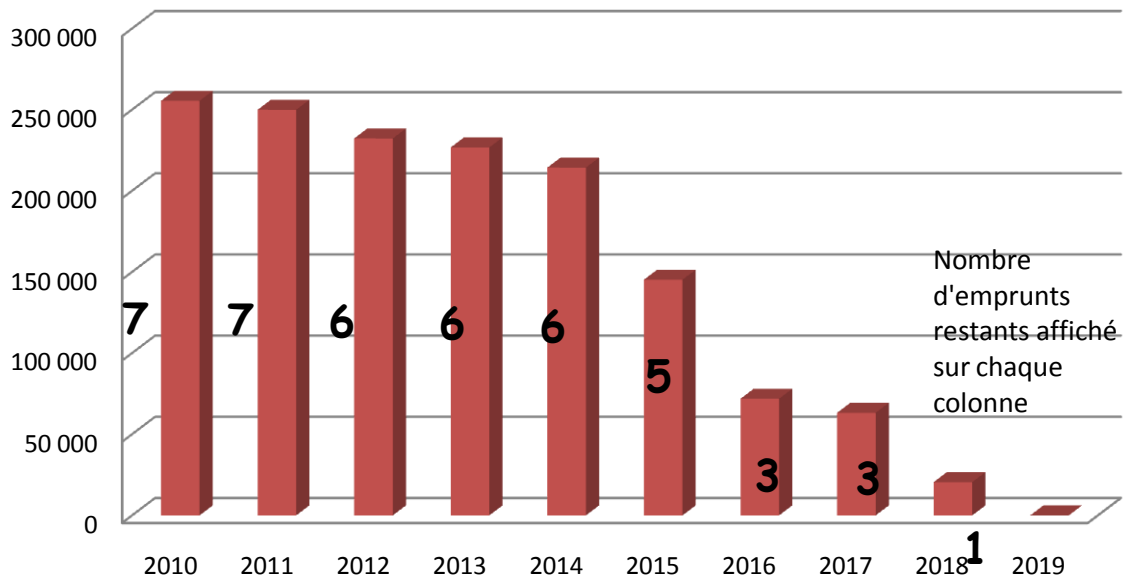
Ceux-ci représentent 95 619.48 € d'encours et 19 154.55 € d'annuités pour 2010.

Ces emprunts courent sur des périodes de 15 ans. L'un s'achèvera en 2016, l'autre en 2018.

EVOLUTION ENCOURS DETTE PAR BUDGET



ETAT PREVISIONNEL DES ECHEANCES - Budget Général



LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

➤ ATTESTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2010 de la Communauté de Communes du Centre Ornain à l'occasion de la séance du Conseil de Communauté du 11 février 2010 ;

➤ DIT que le vote du Budget Primitif de la collectivité interviendra dans un délai de deux mois à compter de cette date.

André BAILLY informe l'assemblée que le document présenté ce soir fait suite à plusieurs réunions : Commission finances du 20 janvier, réunion DOB du 28 janvier, commission finances du 4 février et présentation en Comité Directeur du 9 février. Il commente le rapport de préparation du DOB sur lequel apparaissent les grandes masses de la Communauté de Communes. Les recettes sont constituées de TPU + reversements des communes pour 2 998 227 €, la DGF 1 115 092 €, soit un total de 4 113 319 € de ressources propres à la Communauté de Communes. Pour les dépenses, les reversements aux communes pour 1 967 950 € et les frais de gestion de la CCCO pour 1 802 077 €, représentent un total de 3 770 027 €. Il s'agit d'une présentation synthétique par rapport aux principaux postes de charges structurelles de la collectivité. Le différentiel entre les masses de recettes et de dépenses représente $4\,113\,319 - 3\,770\,027 = 343\,292$ € de potentiel d'autofinancement.

André BAILLY attire l'attention des membres de l'assemblée sur la même présentation synthétique de 2009 dont les frais de gestion de la Communauté de Communes dans les dépenses étaient de 1 605 000 € et en 2010 ils sont de 1 802 077 €. Le différentiel de 197 077 € entre 2009 et 2010 est constitué principalement par la gestion du bistro théâtre et de la piscine.

En 2009, la masse dégagée était de 595 433 € et en 2010, elle est de 343 292 €.

Concernant les opérations d'investissements, les investissements prévus au budget 2009 représentent 3 852 847 € et le montant des subventions attendues est de 3 423 654 €. Les opérations sont déjà votées et ont été soit déjà entamées, mais non soldées et font référence au budget primitif 2009. Toutes les lignes d'investissement qui y figuraient sont répertoriées. C'est la résultante des opérations votées. Le montant des investissements payés est de 1 658 868 € (affaires en cours).

Dans le budget général, les projections 2010 à recettes constantes et les ressources 2009 représentent 1 802 077 € auxquels sont appliqués un Glissement Vieillesse Technicité de 3 %, soit 1 856 139 €.

L'estimation du potentiel maximum d'autofinancement des investissements pour 2010 est de 289 230 € (inscription au chapitre 023 du budget primitif 2009).

Les projections d'investissements 2010 :

2 193 979 € représentent les reports des opérations d'investissements sur 2010

Le report des subventions correspondantes sur 2010 s'élèvent à 1 744 454 €.

André BAILLY précise que les opérations prévues en 2009 ont commencé. Donc il n'y a pas d'opérations non débutées parmi celles qui figurent dans les masses exprimées ci-dessus.

Le besoin de financement 2010 sur les opérations reportées s'établit à 449 525 € (différentiel entre ces reports d'opérations d'investissements et de subventions) et le virement potentiel en section de fonctionnement est de 289 230 €.

Donc le besoin de financement restant sur les opérations reportées est de 160 295 €. Cette somme va venir amputer les opérations de l'année. C'est le delta à supporter pour 2010 des opérations déjà votées.

André BAILLY explique qu'il s'agit de transpositions purement financières, et non des transpositions politiques. Sur ces transpositions financières, on a rajouté une colonne 2009,

puisque figurent dans les masses exprimées au dessus, des sommes déjà envisagées l'année dernière. Lors du Comité Directeur du 9 février, on avait imaginé modifier certains chiffres qui figuraient sur le budget pour qu'ils ressemblent davantage à la réalisation envisagée en 2010. Or, il a semblé plus judicieux d'inscrire les projets dans leur totalité. Le but de cette présentation consiste à démontrer financièrement de quelle manière on peut supporter les dépenses imaginables sur les lignes telles qu'elles sont exprimées dans le tableau présenté ce soir.

Par exemple, pour le gymnase la dépense inscrite est de 2 200 000 € avec des recettes en perspective de 1 100 000 €.

Bien entendu, les grosses masses auront besoin d'être affinées et ne prennent pas en compte à l'heure actuelle des options éventuelles qui peuvent être prises par exemple sur le gymnase (on reste sur le gymnase de base).

Pour la Maison des Leuques, il y avait 330 000 € en 2009 et on a prévu 350 000 € de dépenses avec des recettes égales à 150 000 € en l'état actuel des connaissances et subventions qui peuvent être recueillies.

Le site BAG : l'étude envisagée est estimée à 100 000 € et 200 000 € de voirie. Sont prévus 300 000 € de dépenses.

Le bâtiment ex-Alpro : 1 680 000 € de dépenses suivant les données connues aujourd'hui et qui seront affinées et revues, avec des recettes de 672 000 €.

Le cinéma Lux : on avait prévu 200 000 € en 2009 et cette année on prévoit une dépense de 100 000 €, diminution du montant due à l'acquisition foncière seule.

André BAILLY rappelle que le but de l'exercice n'est pas de dire combien vont coûter les investissements présentés ce soir, mais uniquement de donner une idée de leur portage.

Pour l'achat de la parcelle à la Ballastière, le montant est de 30 000 € pour des parcelles actuellement en transaction près de la chaufferie bois.

Pour la Maison d'Interprétation des Leuques, il y a 1 000 000 € de dépenses appliquées avec 700 000 € de recettes en perspectives, sachant que le Bureau a prévu de ne la réaliser qu'à la condition d'obtenir au moins 70 % d'aides. C'est ce qui produit cette représentation purement financière.

Le total est donc de 2 518 295 € en besoin de financement pour l'ensemble de ces opérations nouvelles.

L'exercice consiste à rapprocher l'impact de cette somme sur les finances de la Communauté de Communes.

L'état de la dette s'élève à 1 268 584 € au 1^{er} janvier 2010 avec des annuités de 255 443 €.

L'année dernière, les annuités étaient de 273 353 € et donc une différence d'environ 20 000 € d'emprunts soldés.

L'annuité de la dette de la Communauté de Communes, c'est-à-dire le montant des recettes réelles de fonctionnement qui servent à constituer de la richesse de la Collectivité/recettes de fonctionnement X 100 représente 6.210 % de taux d'endettement de la collectivité.

L'exercice montre qu'en ajoutant 2 518 295 € dans les conditions du marché aujourd'hui à 3.87 % d'emprunt sur 15 ans, les annuités seraient aux alentours de 90 000 €. Autrement dit, emprunter 2 500 000 € réalisé à 90 000 € pour 1 000 000 € emprunté représenterait des annuités de 224 000 € (résultante de ces projets).

André BAILLY fait remarquer à l'assemblée que la Communauté de Communes possède actuellement 7 emprunts en cours en 2010 et si aucun autre emprunt ne vient s'ajouter en cours d'année, l'ensemble devrait être soldé en 2018.

L'exercice permet de démontrer que si l'ensemble de ces opérations étaient enclenchées en 2010, avec les dépenses et les recettes prévues et à affiner en fonction des subventions, il est possible de voir comment cela se passe au niveau du budget.

Roger BEAUXEROIS a l'impression que l'on a « joué à se faire peur » même si on voit que tout est jouable, car on a un peu minoré les recettes. Il demande si on a tenu compte de la part à recevoir dans la vente du terrain de Nasium, de la zone industrielle de Velaines, de la location du bâtiment Alpro ? Concernant les dépenses, il est inscrit 2 200 000 € pour le gymnase. Après

rapprochement des services du Conseil Général, cela représenterait environ 1 500 000 € pour un gymnase de ce type avec 50 % de subventions. on devrait pouvoir obtenir environ 70 %. Concernant le PER, on peut raisonnablement obtenir 90 % de subventions et on a jusque 2013 pour le réaliser. En 2010, pratiquement rien n'est à engager. D'autre part, le dossier de réalisation de la signalétique est oublié.

Isabelle CONRAUX répond que le dossier de signalétique n'est pas oublié, car il fait partie des opérations d'investissements prévues au titre de 2009. Il est donc prévu dans l'enveloppe des reports.

Roger BEAUXEROIS dit qu'il n'a pas été mis entièrement, car il n'était prévu qu'une tranche en 2009. Globalement, même si la situation n'est pas mauvaise financièrement, elle devrait être meilleure encore en 2010.

Philippe ZUNINO dit que dans le cadre de ce débat l'orientation budgétaire, plusieurs questions se posent : que pouvons-nous faire ? Quelles sont nos marges de manœuvre ? Que voulons-nous faire ? Quels sont les véritables objectifs en matière d'investissements ? Quel est le coût d'objectif de chacun des projets retenus, non seulement le coût d'investissements, mais aussi ne pas oublier le coût de fonctionnement ? Quant on est dans un budget, on doit être dans la capacité. Pour lui, planifier, donner un sens à l'action, c'est faire face aux difficultés de demain. (exemple ESSILOR, nombreux départs ne seront pas remplacés). L'an dernier, il a entendu le mot « prudence » formulé par Monsieur MUEL. Cette augmentation des frais de fonctionnement de 200 000 € prévisible l'an dernier se justifie cette année par une diminution de la capacité d'autofinancement. Aujourd'hui, la part est réduite de 42 %. Donc, souhaitons-nous que nos projets soient générateurs de frais de fonctionnement ou allons-nous nous diriger vers des projets générateurs de richesse ? Générer des richesses, c'est créer de l'emploi, redonner tout ce que nous avons pris en subventions lourdes pour donner à nos administrés un peu plus de travail sur notre secteur. Philippe ZUNINO pense que nous avons un peu trop de projets qui génèrent du fonctionnement et pas assez de projets qui génèrent de la richesse.

André BAILLY revient sur ce qu'a dit Roger BEAUXEROIS. En effet, n'ont été présentées que les masses financières de manière à se rendre compte, au cas où on réaliserait tout, d'une manière empirique. On ne « joue pas à se faire peur », mais il s'agit de voir si ça passe et comment cela se passe. Il rappelle que la capacité d'autofinancement passe de 595 000 à 289 000 €. A recettes constantes, la Communauté de Communes a les capacités de digérer les projets, mais « attention prudence », car il ne faut pas qu'elle se cantonne qu'avec des opérations à « charges ». Il faut que ce soient aussi des opérations à « recettes » à venir. Il faut explorer chacun des projets de manière à ce qu'ils ne soient pas générateurs de dépenses dans les années à venir. Il pense que l'articulation des 2 518 295 € est assez bien homogène, puisque les opérations pour plus de la moitié (bâtiment ex-Alpro pour 1 680 000 € et le site BAG pour 300 000 €, soit près de 2 000 000 €) représentent une grosse masse de sommes à investir et productrices d'emplois ou d'économie avec des recettes à venir.

Martial MIRAUCOURT ajoute que des projets ou réalisations (comme la piscine) demandent beaucoup de frais de fonctionnement. Economiquement, des projets se feront comme le site Alpro, générateur d'emplois avec une enveloppe d'environ 1 500 000 €. Mais il est vrai qu'il faut être prudent dans le sens où on ne sait pas forcément où va la fiscalité. La taxe professionnelle disparaît et sera compensée en 2010 à hauteur de ce que nous avons en 2009. Sur 2011, elle aura ses deux volets de versements dont la péréquation pour nous, puisque ayant beaucoup de PME. Nous serons financés par d'autres Départements plus riches que le nôtre. Il s'agit bien d'inscriptions de projets, sans forcément une réalisation en 2010. Le gymnase ira vite, car dès qu'il sera démarré, il y aura des frais de fonctionnement afin qu'il soit efficace et opérationnel pour les enfants. Au regard de la loi budgétaire, la TPU n'évolue pas et a même tendance à être la même (1.5 % en plus). En contrepartie, la DGF a baissé.

Michel RIEBEL dit que Jean DANTIGNY avait demandé de faire le tableau présenté sur table et certaines personnes souhaitaient des éléments supplémentaires pour les présentations de budgets. On n'est pas encore arrivé à ce qu'ils désiraient au niveau de la présentation, mais que l'on s'en approche. Lorsqu'il voit des états prévisionnels des échéances, il apparaît que jusqu'en 2014, les annuités sont élevées. Ce qui serait intéressant pour les élus prendre des décisions, c'est de voir l'état des fonctionnements et leur évolution avec les nouveaux projets à venir. Sans

cet indicateur, on ne pourra pas se dire qu'à un certain moment, un croisement va se faire. Jusque 2014, si on réalisait aujourd'hui tous nos projets pour 2 518 295 €, il faut rajouter la courbe des fonctionnements qui vont se greffer et on risque d'être surpris. Il faut rajouter les chiffres par programme et voir le coût en fonctionnement pour chacun des projets afin de décider si tel ou tel programme doit être « gelé », puisque nous n'avons pas la capacité pour le financer. Il faut aussi rajouter les graphes des recettes par chapitre, graphes emprunts et graphes fonctionnement supplémentaire, qui vont permettre de prendre des décisions. Cela permettrait d'être plus rapide à lire pour les personnes qui n'ont pas assisté aux quatre réunions précédentes. Il propose pour la prochaine réunion de la commission finances (présentation du budget) de travailler sur ce style de présentation avec des graphes très rapides à lire.

Isabelle CONRAUX fait remarquer qu'effectivement les services sont en mesure de faire un graphe avec des recettes égales, mais qu'elle n'a pas de projections sur le fonctionnement des futurs projets. Il serait donc important de réunir un groupe de travail pour évoquer cette question des projections, du coût de fonctionnement des équipements à venir. Des ratios par surface existent pour calculer les coûts de fonctionnement.

Michel RIEBEL dit qu'aujourd'hui, on parle d'un gymnase scolaire d'environ 2 200 000 €. Dans les budgets, il faut 50 % des programmes qui font rentrer de l'argent et 50 % sur lesquels on sait qu'on sera affecté par le fonctionnement. Si aujourd'hui on fait simplement un gymnase pour le collège, on se freine de toute possibilité d'investir pour l'avenir sur la Communauté de Communes. Or, si on construisait un gymnase capable d'accueillir des manifestations sportives départementales, régionales ou nationales, cela permettrait d'étoffer plus largement le touristique sur le secteur et dont on aurait un investissement durable dans le temps.

Martial MIRAUCOURT dit qu'une réflexion sera menée sur les équipements associatifs qui viendront se greffer ensuite. En ce qui concerne les 2 200 000 €, on est sur un minimum et que si le milieu associatif vient se greffer, le coût du gymnase sera 40 à 50 % plus élevé. L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage nous a transmis ce montant de base et son étude nous fournira une projection sur l'élargissement dans le cadre associatif. Des propositions seront faites, mais il s'agit pour le moment d'un équipement de base.

Jean-Claude PUGIBET dit qu'il faut arrêter de focaliser sur le fonctionnement du gymnase, car une partie sera prise en charge par les communes. Il y a donc des recettes en face des dépenses.

Laurence BONNET est gênée par rapport aux graphiques, car si on réfléchit sur un emprunt total en 2010, on fausse notre vision. Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'avoir une vision à long terme.

Isabelle CONRAUX indique que le graphique reflète les emprunts en cours. Une autre projection des emprunts à réaliser pour les projets sur lesquels les élus se détermineront sera à effectuer, mais qu'il s'agit d'un autre exercice.

Marcel FABIANO ajoute qu'on est sur l'état des lieux et nos capacités face à des projections dont les décisions n'ont pas toutes été prises. Il ne faut pas faire la confusion entre la réflexion de ce soir qui concerne les orientations budgétaires et imaginer, en fonction de nos orientations générales, si la collectivité a les capacités de les supporter aujourd'hui. On sait très bien qu'en terme de réalisations, ne seront inscrits en dépenses comme en recettes que ce qui devrait être réalisé dans l'année. Les attentions et appels à la prudence sont entendus, mais il s'agit de savoir dans le cas où on mettrait à exécution et à réalisations tous ces projets, si on s'en sortirait. Il vaut mieux attendre la préparation du budget primitif.

Roger BEAUXEROIS dit qu'il faut développer le territoire si on veut sortir de l'impasse dans laquelle on est. Par rapport aux projets, il n'y a pas que les frais de fonctionnement à prendre en compte, mais aussi l'impact du projet par rapport à la plus-value qu'il peut apporter pour le territoire. Un projet qui peut avoir des frais de fonctionnement, mais qui va changer l'image du territoire et être un pôle pour le rendre plus attractif, reste un projet intéressant. Il faut tenir compte de l'intérêt du projet.

Philippe ZUNINO dit qu'il est d'accord pour améliorer la plus-value du territoire, mais aussi d'une autre façon. A titre d'exemple, on peut apporter des aides aux petites et moyennes entreprises pour bien développer l'emploi, pour aider à exporter, etc. Il pense qu'on ne s'exprime pas assez autour de cette table et invite les personnes de l'assemblée à dire ce qu'ils pensent.

Jean-Jacques MOREL dit qu'au niveau emplois, nous avons 3 multinationales (SODETAL, ESSILOR et MERCEDES). Aujourd'hui, nous sommes bien obligés de monter des budgets avec des recettes, mais peut-être que sur notre territoire, la priorité serait aux artisans. Il ne faut pas perdre de vue les 1 500 emplois qui seront créés à Bure.

Martial MIRAUCOURT répond qu'il y a des services d'ordre général développés par la Communauté, mais que c'est aux Maires du territoire, dans le cadre de l'habitat, de préparer des maisons pour accueillir ces personnes.

Jean-Jacques MOREL ajoute qu'on pourrait peut-être mettre 300 000 € pour développer l'habitat. C'est peut-être la priorité !

André BAILLY dit que le taux d'endettement de la Communauté de Communes est de 6.21 %, alors que le ratio limite d'une structure en « bonne santé » est de 15 %. Un des leviers financiers qui existent aussi est de rallonger la dette quand on a des problèmes. Il faut à la fois faire plaisir à des personnes qui auraient envie de venir, en rendant le pôle plus attractif. Le cinéma Lux est une dépense, mais aussi une attractivité et donc un élément de confort pour les gens qui veulent rester sur le territoire. Ces pôles d'attractivité n'ont qu'un aspect d'accompagnement et ne doivent pas être trop nombreux par rapport à ce qui est prévisible et doit être développeur d'emplois. Dans les 2 518 295 €, une bonne partie des projets sont imaginés pour cette production.

Marcel FABIANO ajoute qu'il faut faire attention aux investissements à engager, à la fois sur le plan financier, mais aussi sur le plan de la nature de ce qu'on projette. Il faut tenir compte des coûts de fonctionnement et des coûts éventuels qui peuvent ensuite impacter la collectivité, de ceux qui peuvent éventuellement générer des recettes. Parfois, il peut y avoir plus de frais de fonctionnement qui peuvent être compensés par la plus-value sur le plan du territoire. Il faut bien analyser et bien structurer pour pouvoir bien maîtriser la logique de développement.

Martial MIRAUCOURT dit qu'aujourd'hui, nous n'avons qu'une expérience en fonctionnement : la piscine avec un déficit très important situé entre 300 000 et 400 000 €. Il faut se rassurer car nous n'avons pas que des cas extrêmes. Nous allons espacer dans le temps et aller l'année prochaine vers des frais de fonctionnement. Une approche est faite pour le gymnase, car un état de la ville de Ligny nous a été communiqué il y a environ 2 ou 3 mois, transcrivant les dépenses de fonctionnement générés dans cet équipement.

Michel RIEBEL dit que 3 entreprises nous génère de la TPU et génèreront par la suite un autre abondement. Il pense qu'il faut y travailler sérieusement. Le site BAG doit absolument être la porte d'entrée, car ce ne sont pas seulement des petites cellules pour les petites entreprises, mais des cellules pour les entreprises en devenir ; c'est-à-dire que si ça fonctionne bien, tous les 2 ou 3 ans, ce sont les entreprises qui vont venir intégrer le site BAG qui iront ensuite chercher une implantation dans le secteur. On pourra donc planter des petites entreprises et forcément, si on a un capital de petites entreprises qui s'installent, même si 2 meurent, on ne souffre pas. Si demain une des 3 grosses entreprises ferme, on est plus que mal ! Il serait intéressant aujourd'hui d'avoir le programme de réalisations de ce site BAG et faire une bonne publicité pour ne pas être piégé. Michel RIEBEL ne voudrait pas se retrouver devant un état de fait et être obligé de trancher. Pour lui, aujourd'hui on se met en péril, même si les chiffres annoncent qu'on est confortable.

Martial MIRAUCOURT répond qu'économiquement, on a le site BAG, la zone de Velaines qui va arriver avec 50 emplois, Aldi va se construire à la sortie de Ligny, la zone artisanale et commerciale BAG, sans oublier la Ballastière qui s'étend jusqu'à Givrauval avec 4 ha de zone commercialisable. Il y a de l'espace, mais il faut de la demande. Cela commence à venir !

Michel RIEBEL dit qu'il faut aussi des entreprises exportatrices. Pour lui, Aldi n'apporte rien, il vient utiliser les richesses des personnes qui travaillent dans les entreprises exportatrices.

Martial MIRAUCOURT dit que le vote du budget 2010 interviendra avant le 15 avril 2010.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le contrat de Maîtrise d'Oeuvre pour la construction du futur siège de la CCCO, notifié le 20 décembre 2007 au bureau d'études ARCHILOR ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 4 février 2010 ;

CONSIDERANT que les contraintes financières et politiques de la Communauté de Communes conduisent à prioriser les projets portés par l'intercommunalité, en l'occurrence à abandonner le projet de construction d'un futur siège pour la Communauté de Communes du Centre Ornain ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- RESILIE le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études ARCHILOR,
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT indique que nous avons avec ARCHILOR un contrat pour la maîtrise d'œuvre sur cet équipement que nous devons construire et nous voudrions le résilier.
Joël PETITJEAN dit qu'il s'agit d'autoriser le Président à résilier le contrat. Le Cahier des Clauses Administratives Générales prévoit que le titulaire du contrat peut demander à la Maîtrise d'Ouvrage des indemnités équivalentes à 5 %. Le montant ne peut être annoncé pour ce dédit, compte tenu que le Président n'était pas autorisé à résilier le contrat. A la suite de l'autorisation de résiliation, la décision sera envoyée au Maître d'œuvre qui fera ensuite savoir s'il exerce et fait valoir ses droits. Il faudra alors une nouvelle délibération pour le paiement des indemnités. Joël PETITJEAN précise qu'il avait un coût de l'objectif et le bureau d'études avait proposé environ 10 % de rémunération. Le montant des indemnités sera donc de 5 % du coût de l'objectif X 10 %, soit environ 5 000 €. Dans le cas où nous serions amenés à vouloir poursuivre la construction de ce bâtiment, mais sur un autre site et avec une autre forme ou des choses qui risquent de changer, notre marché est de cette manière caduque, car les conditions du marché initial seraient modifiées.

CONCOURS DU RECEVEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Le décompte annuel de l'indemnité de conseil du Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Communauté de Communes Centre Ornain a été établi en fonction des dépenses réalisées par l'EPCI sur les 3 derniers exercices (moyenne).

L'indemnité au titre de l'année 2009 s'élève à 949.94 € net (pour une gestion de 330 jours).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- DEMANDE le concours du Receveur de la CCCO pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Jean-Marc ILIC, Receveur de la CCCO.
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT dit que d'une manière générale, nous sommes satisfaits de la prestation de Monsieur ILIC, bien que ce soit un peu plus compliqué pour nous qu'avec Noël THYRIOT. Le travail est effectué correctement.

CONCOURS DU RECEVEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Le décompte annuel de l'indemnité de conseil du Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Communauté de Communes Centre Ornain a été établi en fonction des dépenses réalisées par l'EPCI sur les 3 derniers exercices (moyenne).

L'indemnité au titre de l'année 2009 s'élève à 86.38 € net, correspondant à la durée d'exercice des missions au cours de l'année (35 jours) .

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Noël THYRIOT, Receveur de la CCCO.
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT dit qu'il s'agit d'une prestation réalisée pour un mois en faveur de notre collectivité.

FONDATION DE FRANCE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU la demande de subvention exceptionnelle faite par la Fondation de France en date du 13 janvier 2010, suite au séisme dévastateur qui a frappé Port au Prince le 12 janvier 2010 ;

CONSIDERANT les besoins matériels et alimentaires de la population ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1000 € à la Fondation de France,
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT dit que la Fondation de France est un organisme relativement reconnu par les collectivités territoriales. On est certain que les sommes arrivent au bon endroit et à bon escient.

Roger BEAUXEROIS dit qu'il est d'accord pour l'attribution d'une subvention. Nous ne devons pas seulement les aider par rapport à la nourriture, mais par rapport au problème de reconstruction.

AUTORISATION DE SIGNATURE - MARCHE DE REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ENERGETIQUE POUR LA RENOVATION D'UNE MAISON D'HABITATION EN LOCAL ASSOCIATIF « LA CITE DES LEUQUES » A SAINT AMAND SUR ORNAIN

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU les dispositions du Code des Marchés Publics ;

VU la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2010 ;

CONSIDERANT la nécessité de faire réaliser une étude de faisabilité énergétique pour la rénovation d'une maison d'habitation destinée à l'association « la cité des Leuques » à Saint

Amand sur Ornain, permettant de comparer techniquement et financièrement l'utilisation du bois des énergies renouvelables et performantes pour le chauffage ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2010 proposant d'attribuer le marché au cabinet BERNARD ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- APPROUVE le choix du cabinet retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 4 000.00 € HT,
- AUTORISE le Président à signer le marché avec le cabinet retenu,
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Jean-Claude PUGIBET demande s'il y a eu d'autres propositions.

Joël PETITJEAN répond que la deuxième proposition était à 5 300 € HT. Il s'agit d'une troisième consultation. Un diagnostic avec l'intervenant du Pays Barrois a été tenté, mais EDF et tous nos partenaires veulent quelque chose de plus complet et surtout certifié par un homme de l'art. Ensuite, on sera subventionné.

Martial MIRAUCOURT ajoute que les subventions viendront du GIP principalement et FEDER. Il faut passer par des cabinets d'études pour avoir les subventions.

AUTORISATION DE SIGNATURE - MARCHE D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU les dispositions du Code des Marchés Publics ;

VU la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2010 ;

CONSIDERANT le besoin pour la Communauté de Communes du Centre Ornain, de disposer d'une hydro-cureuse pour réaliser le curage des collecteurs encrassés et le nettoyage des postes de relèvements ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2010 proposant d'attribuer le marché à l'entreprise ASSAINISSEMENT SCARPONAIS ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- APPROUVE le choix de l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant de 31 720.00 € HT,
- AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT dit que nous avons reçu deux propositions. L'une était d'ASSAINISSEMENT SCARPONAIS pour 31 720 € HT et l'autre de la LYONNAISE DES EAUX (SANEST) pour 57 810 € HT. A été retenue l'entreprise Assainissement Scarponais au regard de ses compétences et ses disponibilités.

AUTORISATION DE SIGNATURE - MARCHE CONCERNANT LA CAMPAGNE 2010 DE DESHYDRATATION DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE TRONVILLE-EN-BARROIS

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU les dispositions du Code des Marchés Publics ;

VU la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2010 ;

CONSIDERANT la nécessité de faire réaliser la déshydratation des boues de la station d'épuration de Tronville-en-Barrois pour porter le taux de siccité à 30 % minimum et les transporter sur le site de stockage en vue d'un épandage sur terrains agricoles après moisson ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2010 proposant d'attribuer le marché à l'entreprise LAMESCH ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- APPROUVE le choix de l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres,
- AUTORISE le Président à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise LAMESCH pour un montant annuel minimum de 50 000.00 € HT et son maximum de 65 000.00 € HT,
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT dit que l'année prochaine, cela fera partie de la Délégation de Service Public. Pour le moment, nous avons encore des boues à déshydrater. Il s'agit de la dernière campagne. Nous avons reçu trois propositions : ASTRADDEC pour un montant de 62 922 € HT, SEDE ENVIRONNEMENT 63 900 € HT et LAMESCH 53 372.30 € HT.

Nicolas LANGLOIS ajoute qu'il s'agit de déshydrater les boues dans le silo actuel à démonter. Isabelle CONRAUX propose à l'assemblée de modifier la délibération compte tenu qu'il s'agit d'un marché à bons de commande comme suit : « autorise le Président à signer le marché à bons de commande avec l'entreprise LAMESCH pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et son maximum de 65 000 € HT ». L'évaluation transmise en commission d'appel d'offres correspond à une évaluation sur le même volume de boues traitées.

Joël PETITJEAN dit que pour permettre de juger les candidats, il a été établi un détail estimatif comparatif et c'est sur ces bases que l'on est arrivés à déterminer quelle entreprise était la moins chère (LAMESCH 53 372.30 € HT). Compte tenu que plusieurs bons de commande seront émis en début de cette année, le marché est encadré par ces montants : minimum annuel 50 000 € HT et maximum annuel 65 000 € HT.

Isabelle CONRAUX ajoute qu'on ne peut pas anticiper sur le volume exact de boues à traiter sur l'année.

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE COLLECTE BIFLUX EN PORTE À PORTE, TRANSPORT, TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRANSFERT DES RECYCLABLES VERS UN CENTRE DE TRI

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU les dispositions du Code des Marchés Publics ;

VU le marché notifié à la société SITA DECTRA le 27 juin 2007 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser que le montant du marché initial attribué à la société SITA DECTRA, ainsi que les montants des actes de sous-traitance de SALEUR SA RECYCLAGE, MEUSE ENERGIE et CHAZELLE SA sont établis pour une période de un an ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2010 ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant précisant que les montants du marché initial et des actes de sous-traitance sont établis pour une durée de un an,
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Joël PETITJEAN rappelle que nous avons passé un marché avec SITA DECTRA pour une période de 4 ans, mais la société fait appel à des sous-traitants pour recycler ou éliminer certains déchets. Dans les actes de sous-traitance déposés par le titulaire du marché, il n'a pas été précisé la durée de l'acte de sous-traitance (durée d'un an ou pour toute la durée du marché). Si nous voulons rémunérer les sous-traitants, puisque nous avons déjà atteint le montant sous-traité, il est nécessaire de préciser la durée.

Isabelle CONRAUX dit que ceci était induit dans le bordereau des prix remis par les prestataires, mais le Percepteur est très pointilleux et tant que cette durée de un an n'est pas inscrite de manière formelle, nous ne pouvons pas les rémunérer. Il faut donc rédiger un avenant au marché.

Laurence BONNET ajoute que pour le moment, les factures ne peuvent pas être payées et les intérêts moratoires courent.

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE PRISE EN CHARGE, TRANSPORT, TRI, CONDITIONNEMENT ET TRAITEMENT DES MATÉRIEAUX COLLECTÉS SUR LES SITES DE LA DÉCHETTERIE SITUÉE ZONE DE LA BALLASTIÈRE À LIGNY EN BARROIS, DU PARC À DÉCHETS DE TRONVILLE EN BARROIS ET DE LA ZONE DE STOCKAGE DE L'ANCIENNE RN4 À LIGNY EN BARROIS

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU les dispositions du Code des Marchés Publics ;

VU le marché notifié à la société SITA DECTRA le 27 octobre 2008 ;

CONSIDERANT la nécessité de préciser que le montant du marché initial attribué à la société SITA DECTRA, ainsi que les montants des actes de sous-traitance de SITA DECTRA-MEDISITA et LABO SERVICES sont établis pour une période de un an ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 février 2010 ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant précisant que les montants du marché initial et des actes de sous-traitance sont établis pour une durée de un an,
- DONNE pouvoir au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIERE ET LETTRE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA MAITRISE DE L'ENERGIE (BISTRO THEATRE)

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le programme de maîtrise de l'énergie développé par EDF et le GIP Objectif Meuse ainsi que les actions de soutien aux collectivités développant ce type de projet ;

VU la délibération n°290-09-CE prise par le Comité Exécutif du GIP Objectif Meuse en date du 23 octobre 2009 ;

VU la convention d'aide financière proposée par le GIP Objectif Meuse ;

VU la lettre d'engagement proposée par EDF ;

CONSIDERANT les travaux réalisés au Bistro théâtre dans le cadre de la maîtrise de l'énergie ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL DE COMMUNAUTE,

A l'unanimité,

- ACCEPTE le soutien financier du GIP Objectif Meuse et d'EDF dans le cadre de leur programme de maîtrise de l'énergie (représentant une somme de 7961 euros par financeur),
- APPROUVE la signature de la convention et de la lettre d'engagement s'y afférant,
- DONNE pouvoir au Président pour signer cette convention et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Martial MIRAUCOURT indique que c'est au travers ce genre d'études que l'on mobilise les financements EDF. Le GIP a les mêmes clauses, qui précisent clairement qu'il intervient à même hauteur qu'EDF, soit 7961 € chacun.

Jean-Marie BOUCHON demande si le GIP a les mêmes conditions qu'EDF ?

Martial MIRAUCOURT répond que le GIP n'a pas de conditions.

Jean-Marie BOUCHON demande si le financement intervient dans les 20 % ?

Martial MIRAUCOURT répond que le GIP intervient dans les 80 %, alors qu'EDF peut intervenir dans les 20 % restant, car c'est un financeur privé. Ceci n'avait pas été intégré dans le cadre du plan de financement original du bistro théâtre.

Nicole ANDRE dit qu'accepter un financement est bien, mais il va falloir maîtriser cette énergie. Elle fait un parallèle avec le bistro théâtre, car au cours des deux dernières séances, les gens ont eu froid. Il faut donc intervenir et y remédier.

Martial MIRAUCOURT ajoute qu'un courrier recommandé avec accusé de réception a été envoyé au prestataire de cette opération (VIARD SARL), précisant que le cahier des charges n'est pas respecté. Il a rencontré Monsieur VIARD ce jour et une réunion aura lieu mardi avec Joël PETITJEAN pour bien redéfinir les choses et remédier à ces désagréments.

Jean-Marie BOUCHON demande si nous avons reçu des certificats d'économie d'énergie ?

Martial MIRAUCOURT répond que les certificats d'économie d'énergie n'ont pas encore été négociés. Le Pays Barrois sait les maîtriser, mais ils n'ont pas encore été mis en valeur. Il convient de récupérer l'attestation précisant le nombre de certificats. C'est un financement qui devrait nous apporter au-delà de 5 000 €. Ceux-ci sont négociables sur le marché. La seule difficulté est qu'il n'y a qu'à EDF à qui on peut les fournir, et par lot assez conséquent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Estimation des domaines pour le bâtiment ex-Alpro :

Martial MIRAUCOURT rappelle que Monsieur CLUTIER, locataire de cet équipement, a reçu un courrier d'ITM précisant l'arrêt de toute négociation avec la Communauté de Communes sur le rachat de ce bâtiment, mais ne sait pas pourquoi. Or, la Communauté de Communes n'a pas été destinataire de ce courrier.

Martial MIRAUCOURT fait un rappel historique :

Première estimation des domaines 1 700 000 €.

Il y a deux mois était présenté un compromis de vente à signer, mais qui stipulait qu'ITM ne prenait pas en charge la dépollution, ni les études..

Contact avec Maître Gaugler pour examiner ce compromis de vente, sachant que la dépollution et les diagnostics sont à la charge du vendeur. Il s'est aperçu que l'estimation des domaines était trop élevée. France Domaines a donc revu l'estimation à la baisse (1 300 000 €).

Isabelle CONRAUX et Maîtrise GAUGLER ont donc informé ITM de l'intention d'achat pour un montant de 1 430 000 €.

Monsieur BUCHAILLAT a été rencontré mardi et en replaçant bien les obligations du vendeur (ITM) et notre situation de marché, nous avons convenu d'un achat à 1 500 000 €. Aujourd'hui, les négociations sont en cours entre Maître Gaugler et ITM. A priori, les négociations devraient bien se passer et le montant devrait être fixé à 1 500 000 € pour l'achat des bâtiments et terrains.

Monsieur CLUTIER a envoyé à Monsieur MIRAUCOURT un courrier précisant qu'il a des charges à payer et qu'il est sur un fonctionnement mensuel d'environ 120 000 €. L'absence des actes de vente ou bail commercial rend ses négociations avec ses clients très difficiles. Il n'a qu'un contrat de location précaire avec ITM. Aujourd'hui, nous attendons une négociation positive, sachant qu'ITM était sur une vente pour un montant d'environ 1 500 000 €. Le compromis devrait aboutir. Celui-ci sera clair : les diagnostics seront faits et il y aura dans le cadre de la vente des clauses spécifiques précisant que si des mesures de dépollution doivent être prises (amiante ou dépollution des sols), elles seront à la charge du vendeur.

Jean-Claude MIDON ajoute qu'actuellement, il y a 14 emplois existants chez ECOLOGISTIQUE et 8 personnes en attente d'embauche. C'est donc de l'emploi réel.

Martial MIRAUCOURT insiste sur le fait que la négociation se réalisera sur ce montant de 1 500 000 €. Aujourd'hui, le dialogue est repris et devrait aller dans le bon sens. En aucun cas, la CCCO ne freine la vente. A priori, le bâtiment ne devrait pas comporter de pollution.

Patrick BERNARD demande si la prestation de Maître Gaugler est négligeable dans ce dossier ?

Martial MIRAUCOURT dit que pour le moment elle n'est pas signée sur cette mission.

Relais d'Assistantes Maternelles :

Marcel FABIANO demande quelles sont les communes qui ont délibéré sur la modification statutaire au sujet du Relais des Assistantes Maternelles ?

Tronville-en-Barrois, Ligny-en-Barrois, Velaines, Givrauval, Naix aux Forges, Salmagne, Guerpont ont délibéré.

Isabelle CONRAUX rappelle aux Maires des Communes de lui transmettre copie de la délibération, afin de les envoyer en Préfecture.

Levée de la séance à 20 h 00